



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA 2020-2025)

Année 4 – 2023

Version grand public

Syndicat Intercommunal de Traitement
des Ordures Ménagères Sud Rhône



Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud Rhône est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) chargé de gérer le service public de gestion des déchets de la partie sud, sud-est & sud-ouest du département du Rhône, soit près de 90 000 habitants.

SITOM SUD RHÔNE

262, rue Barthélemy Thimonnier

Parc d'activités de Sacuny

69530 Brignais

SOMMAIRE

SYNTHÈSE 2022	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
AXE 1 : L'EXEMPLARITE DES SERVICES PUBLICS EN MATIERE DE PREVENTION DES DECHETS.....	7
AXE 2 : SENSIBILISER ET DONNER DE LA VISIBILITE A LA PREVENTION DES DECHETS	9
AXE 3 : INCITER A LA PREVENTION EN UTILISANT DES INSTRUMENTS ECONOMIQUES.....	13
AXE 4 : LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE	14
AXE 5 : ENCOURAGER LA GESTION SEPARÉE DES BIODECHETS	16
AXE 6 : AUGMENTER LA DUREE DE VIE DES PRODUITS	20
AXE 7 : RENFORCER DES ACTIONS EMBLEMATIQUES AFIN D'AVOIR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ..	22








CONTEXTE







Le 6 février 2020, le SITOM Sud Rhône a adopté son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) 2020-2025. Le SITOM Sud Rhône s'est fixé un **objectif de 8% de réduction des déchets ménagers et assimilés en 6 ans**. Pour atteindre cet objectif, le SITOM Sud Rhône s'est focalisé sur **7 axes de travail répartis en 13 actions**. Suite à trois années de mise en oeuvre, un bilan des actions menées a été réalisé afin de les réajuster ou d'en mettre en place de nouvelles.

L'année 2023 a permis de poursuivre les actions et les animations en mettant en avant la gestion des biodéchets pour répondre aux obligations réglementaires applicables au 01 janvier 2024 dans le cadre de la loi AGEC.

SYNTHÈSE 2023

 Objectif rempli //
  Objectif rempli partiellement //
  Objectif non rempli

LES AXES DU PLPDMA AU SITOM SUD RHÔNE		OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES
AXE 1 : L'exemplarité des services publics en matière de prévention des déchets	Action 1.1 : Diffuser et implanter les bonnes pratiques de prévention des déchets au sein des administrations publiques		L'objectif a été atteint avec 11 établissements sensibilisés.
	Action 1.2 : Développer la consommation éco-responsable de papiers bureautiques et de dématérialisation des procédures		La consommation de papier a augmenté de 7 % entre l'année 2022 et l'année 2023. Cette augmentation sera surveillée sur les prochaines années.
AXE 2 : Sensibiliser et donner de la visibilité à la prévention des déchets	Action 2.1 : Communiquer sur la prévention des déchets		Diminution de 1.2% des DMA sur le territoire en 2023 par rapport à 2022. Les objectifs de communications et de sensibilisations ont été largement atteints.
	Action 2.2 : Soutenir et accompagner des initiatives locales de sensibilisation en matière de prévention des déchets		Participation aux actions de réemploi sur 5 déchetteries avec environ 2,7 tonnes de vélos collectés.
AXE 3 : Inciter à la prévention en utilisant des instruments économiques	Action 3.1 : Réévaluer la redevance spéciale		7 entreprises ne payent plus de RS suite à une baisse de leur tonnage en OMr.
AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire	Action 4.1 : Sensibiliser les cantines scolaires du territoire		Les cantines scolaires souhaitant un diagnostic ont été rencontrés l'année précédente.
	Action 4.2 : Développer les dispositifs de suivi du gaspillage alimentaire en restauration collective et accompagner les services		Environ 10 diagnostics déchets ont été réalisés dans les boulangeries, EHPAD, restaurants et entreprises.

LES AXES DU PLPDMA AU SITOM SUD RHÔNE		OBJECTIFS 2023	COMMENTAIRES
AXE 5 : Encourager la gestion séparée des biodéchets	Action 5.1 : Promouvoir les jardins partagés du territoire		Objectif atteint mais pas de suivi des sites de compostage partagé.
	Action 5.2 : Favoriser la gestion séparée des biodéchets chez les gros producteurs		162,5 tonnes de biodéchets collectées chez des gros producteurs sur le territoire.
	Action 5.3 : Développer le compostage de proximité auprès des habitants des logements collectifs et dans les établissements scolaires		Objectif atteint pour les composteurs individuels (994 commandés). Objectif non atteint pour les composteurs collectifs en résidence (1 seul installé). Objectif atteint pour l'installation des sites de compostage communaux
AXE 6 : Augmenter la durée de vie des produits	Action 6.1 : Favoriser le réemploi et la réutilisation au sein de nos déchèteries		408 tonnes d'objets (vélos ; textiles ; jouets ; palettes ; petits objets divers et livres) collectés par les actions de réemploi.
AXE 7 : Renforcer des actions emblématiques afin d'avoir une consommation responsable	Action 7.1 : Encourager l'utilisation d'objets réutilisables		Objectif atteint pour le prêt de gobelets et la réduction de déchets en collecte sélective (réduction de 4%).
	Action 7.2 : Diffuser des outils de bonnes pratiques en matière de consommation responsable		Objectif atteint pour la sensibilisation des entreprises. Objectif atteint pour le prêt d'affiches évènementielles.

Axe 1 : L'exemplarité des services publics en matière de prévention des déchets

Action 1.1: Diffuser et implanter les bonnes pratiques de prévention des déchets au sein des administrations publiques

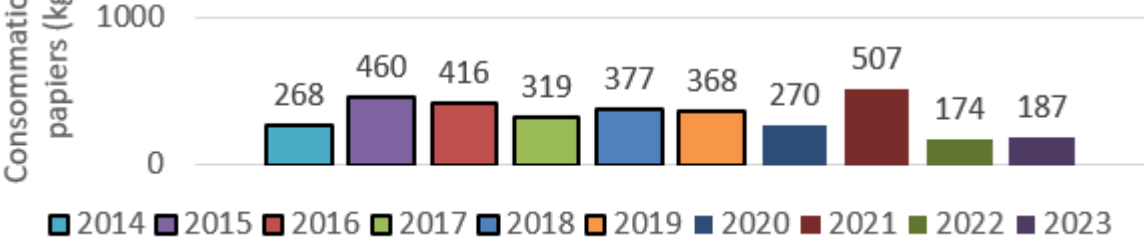
Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
10 établissements sensibilisés par année	11 établissements ont été sensibilisés au cours de cette année, lors d'animations, de diagnostics... Pour améliorer cette action, le <u>contact des plus gros producteurs</u> est prévu pour 2024.

Liste des établissements : CMJ (Chaponost, Millery et Montagny), Centre de loisir (territoire), Collège Hector Berlioz (Communay), Ecole Saint Clair (Brignais), Ecole Les Deux Chênes (Chaponost), MAS SOLEIL (Soucieu en Jarrest), Centre Médical Germaine Revel (Chabanière), Clair Printemps ACOLEA (Riverie), EHPAD La Christinière (Taluyers).

Action 1.2 : Développer la consommation éco-responsable de papiers bureautiques et de dématérialisation des procédures

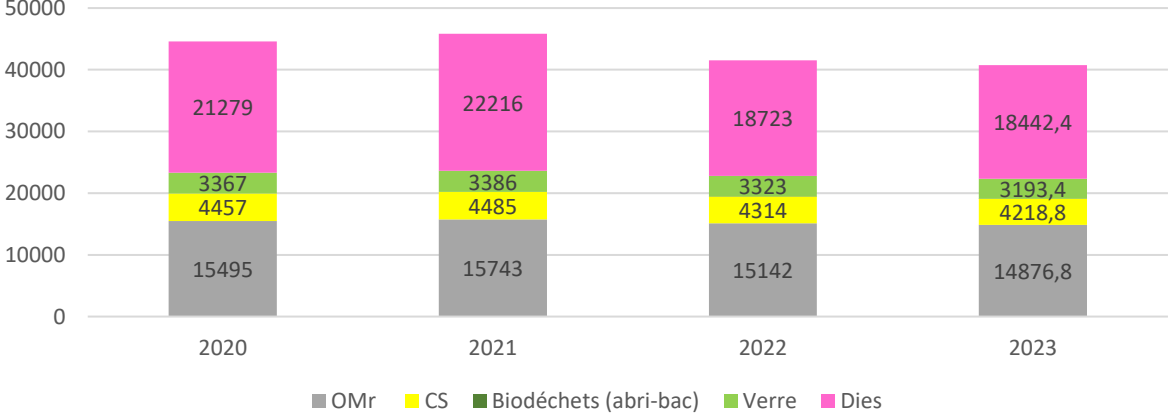
Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023																						
<p>Le SITOM Sud Rhône s'engage à réduire sa consommation de papier de 40% d'ici 2024 (par rapport à 2019). Objectif de réduction de 8% par an par rapport à l'année précédente.</p>	<p>2022 : 174 kg 2023 : 187 kg = <u>Augmentation de 7 %</u> entre 2022 et 2023 Une <u>réduction de 49%</u> depuis 2019</p>																						
<p>Évolution de la consommation de papiers en kg entre 2014 et 2023 au SITOM Sud Rhône</p>  <table border="1"> <caption>Données du graphique</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>Consommation (kg)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>2014</td><td>268</td></tr> <tr><td>2015</td><td>460</td></tr> <tr><td>2016</td><td>416</td></tr> <tr><td>2017</td><td>319</td></tr> <tr><td>2018</td><td>377</td></tr> <tr><td>2019</td><td>368</td></tr> <tr><td>2020</td><td>270</td></tr> <tr><td>2021</td><td>507</td></tr> <tr><td>2022</td><td>174</td></tr> <tr><td>2023</td><td>187</td></tr> </tbody> </table>		Année	Consommation (kg)	2014	268	2015	460	2016	416	2017	319	2018	377	2019	368	2020	270	2021	507	2022	174	2023	187
Année	Consommation (kg)																						
2014	268																						
2015	460																						
2016	416																						
2017	319																						
2018	377																						
2019	368																						
2020	270																						
2021	507																						
2022	174																						
2023	187																						
<p>Les agents du SITOM s'engagent à avoir une consommation annuelle de papier inférieure ou égale à 54kg.</p>	<p>2021 : 72 kg/agent en moyenne 2022 : 24kg/agent en moyenne 2023 : 23kg/agent en moyenne</p>																						
<p>Le SITOM s'engage à imprimer moins de 150 kg de papier couleur.</p>	<p>2021 : 292 kg d'impression en couleur 2022 : 86 kg d'impression en couleur 2023 : 39 kg d'impression en couleur</p>																						

AXE 2 : Sensibiliser et donner de la visibilité à la prévention des déchets

Action 2.1 : Communiquer sur la prévention des déchets

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023																																			
<p>Diminution des DMA de 1,3% par an</p> <p>Pour 2024 : se fixer un autre objectif plus élevé</p>	<p>2019 : 502 kg DMA / habitant</p> <p>2020 : 512 kg DMA / habitant</p> <p>2021 : 521 kg DMA / habitant</p> <p>2022 : 466.3 kg DMA / habitant</p> <p>2023 : 452.3 kg DMA / habitant</p> <p>= Diminution de 3 % entre 2022 et 2023</p>																																			
<p>Bilan des tonnages</p>  <table border="1"> <caption>Bilan des tonnages (en kg)</caption> <thead> <tr> <th>Année</th> <th>OMr</th> <th>CS</th> <th>Biodéchets (abri-bac)</th> <th>Verre</th> <th>Dies</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2020</td> <td>15495</td> <td>4457</td> <td>3367</td> <td></td> <td>21279</td> <td>24698</td> </tr> <tr> <td>2021</td> <td>15743</td> <td>4485</td> <td>3386</td> <td></td> <td>22216</td> <td>23904</td> </tr> <tr> <td>2022</td> <td>15142</td> <td>4314</td> <td>3323</td> <td></td> <td>18723</td> <td>19799</td> </tr> <tr> <td>2023</td> <td>14876,8</td> <td>4218,8</td> <td>3193,4</td> <td></td> <td>18442,4</td> <td>18442,4</td> </tr> </tbody> </table>		Année	OMr	CS	Biodéchets (abri-bac)	Verre	Dies	Total	2020	15495	4457	3367		21279	24698	2021	15743	4485	3386		22216	23904	2022	15142	4314	3323		18723	19799	2023	14876,8	4218,8	3193,4		18442,4	18442,4
Année	OMr	CS	Biodéchets (abri-bac)	Verre	Dies	Total																														
2020	15495	4457	3367		21279	24698																														
2021	15743	4485	3386		22216	23904																														
2022	15142	4314	3323		18723	19799																														
2023	14876,8	4218,8	3193,4		18442,4	18442,4																														
<p>Sensibiliser 500 écoliers par an.</p>	<p>1872 enfants sensibilisés en 2020</p> <p>2750 enfants sensibilisés en 2021</p> <p>1371 enfants sensibilisés en 2022</p> <p>1860 enfants sensibilisés en 2023</p>																																			
<p>Atteindre les 250 téléchargements pour le guide de bonnes pratiques par an.</p>	<p>185 téléchargements en 2021</p> <p>197 téléchargements en 2022</p> <p><u>Fin de suivi de l'action en 2023</u> avec le nouveau site</p>																																			

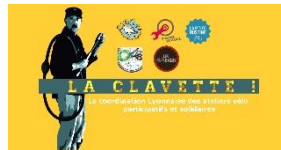
<p>Diffusion de 30 actualités déchets sur le site internet du SITOM Sud Rhône. Pour 2024 : changer l'objectif pour comptabiliser les actualités sur les réseaux)</p>	<p>2022 :46 actualités déchets diffusées sur le site internet. 2023 : 28 actualités déchets diffusées sur le site internet + 3 SITOM infos.</p>
<p>Réaliser des actions emblématiques dans la prévention des déchets chaque année.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Missions réemploi sur 5 déchetteries du territoire. • Semaine du développement durable (12 animations sur les D3E). • Actions de collecte des déchets spécifiques (piles, silos relais). • Animations dans les établissements scolaires, cantines, EHPAD. • Formation du personnel du SITOM au module « guide composteur ». • Semaine Européenne de réduction des déchets (sensibilisation à Leroy Merlin, actions réemploi) • Présence sur différents marchés • « Tous au compost » et « fête du sol vivant » sensibilisations sur le compostage. • Nettoyages de printemps organisés sur les communes de Millery, Sérézin, Ternay, Communay et Saint Symphorien d'Ozon. • Visite du centre de tri des élus et d'établissements scolaires.



Action 2.2 : Soutenir et accompagner des initiatives locales de sensibilisation en matière de prévention des déchets

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
<p>Participer à trois actions au minimum par an avec des associations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier à Mars → Petits objets (Foyer Notre Dame des Sans Abris) • Avril à juin → Vélos (La Clavette) • Juin, Juillet → Collecte de fournitures scolaires (Emmaüs) • Octobre à décembre → Vélos (La Clavette) • Dons de palettes (les Rouilleurs)



5 points réemploi répartis sur les déchetteries de Brignais, Ternay, Saint-Symphorien-d'Ozon, Mornant et Saint-Laurent-d'Agnay.

AXE 3 : Inciter à la prévention en utilisant des instruments économiques.

Action 3.1 : Réévaluer la redevance spéciale (RS)

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
Réduction de la quantité d'OMR de 1,3% par les entités soumises à la RS	<u>Nombre d'entité payant une RS</u> 2020 : 88 entités 2021 : 95 entités 2022 : 100 entités 2023 : 93 entités
	<u>La production d'OMr par les entités payant une RS</u> 2020 : 19.77 T/entité 2021 : 17.59 T/entité 2022 : 24.02 T/entité 2023 : 29.37 T/entité

Les entités payant un RS se regroupent en plusieurs catégories :

- Commerces de bouche
- Restaurants
- Etablissement de soins / EHPAD
- Etablissements scolaires
- Communes et Communautés de Commune
- Autres établissements

La production d'OMR par les entités payant une redevance spéciale est peu voire pas représentative, car toutes les entités produisent des déchets à leur échelle. Par conséquent, la comparaison globale n'est pas pertinente puisqu'elle inclut à la fois les entreprises et les communes. Une comparaison et une estimation annuelle par entreprise seraient donc plus cohérentes.

AXE 4 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

Action 4.1 : Sensibiliser les cantines scolaires du territoire

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
Sensibiliser 10 cantines scolaires	Aucun diagnostic cantine effectué en 2023, toutes les cantines le souhaitant ont fait un diagnostic les années précédentes.
Réaliser des diagnostics de gestion des déchets pour les cantines sensibilisées.	
Pour 2024 : réfléchir à changer l'objectif	

Rappel réglementation : Article L541-15-10 du Code de l'environnement : « *Au plus tard le 1er janvier 2025, il est mis fin à l'utilisation de contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de service en matière plastique dans les services de restauration collective des établissements scolaires et universitaires ainsi que des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans. Dans les collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants, le présent alinéa est applicable au plus tard le 1er janvier 2028.* »

Les cantines en liaison froide utilisent souvent des barquettes plastiques. Il est nécessaire pour ces cantines de passer de nouveaux marchés publics afin de se préparer en amont à la réglementation de 2025. Le COVID-19 a été à l'origine de l'utilisation de ces barquettes plastiques.

Action 4.2 : Développer les dispositifs de suivi du gaspillage alimentaire en restauration collective et accompagner les services

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
Réaliser des diagnostics de gestion des déchets pour les cantines sensibilisées.	Pour 2024 : exploiter le fichier de suivi des écoles/cantines <u>sensibilisées ou non</u> pour contacter en priorité les établissements non sensibilisés. Possibilité d'envoyer un mail chaque année pour faire un état du gaspillage alimentaire et du tri.
Quantifier le gaspillage alimentaire dans l'ensemble des cantines diagnostiquées.	Pour 2024 : Dans la même communication aux cantines scolaires, préciser comment estimer le gaspillage alimentaire de leur établissement. Continuer de réaliser une quantification lors des diagnostics.

AXE 5 : Encourager la gestion séparée des biodéchets

Action 5.1 : Promouvoir les jardins partagés du territoire

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
<p>1 composteur collectif installé dans un jardin partagé par an</p> <p>Pour 2024 : déterminer un autre objectif (car aucune maîtrise sur les composteurs en jardin partagé)</p>	<p>Tous les jardins partagés du territoire font du compostage partagé, des composteurs « maisons » (avec des palettes ou autre) ont été installés.</p> <p>Le SITOM n'assure pour l'instant aucun suivi sur ces différents sites de compostage partagé.</p>

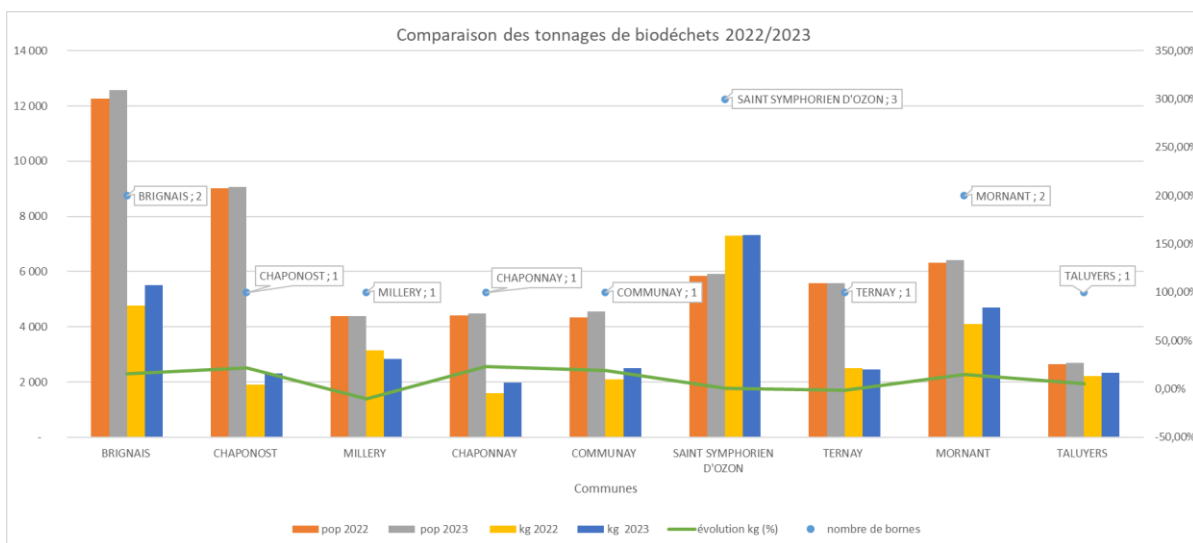
Action 5.2 : Favoriser la gestion séparée des biodéchets chez les gros producteurs et les habitants

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
<p>Passer à une collecte séparée des biodéchets dans 5 cantines minimum (début 2022).</p> <p>Pour 2023 : Collecte séparée des biodéchets dans 7 cantines et restaurants minimum (après diagnostic).</p>	<p>162.5 tonnes de biodéchets collectées par Ecovalim dans les restaurants, écoles, cantines, EPHAD... sur le territoire du SITOM.</p>

Suivi du plan du SITOM en faveur des biodéchets avec l'ajout de 15 nouvelles bornes à biodéchets. Total de 28 abribacs installés sur 17 communes du territoire du SITOM.

Résultat : 32 tonnes de biodéchets en 2023 triés et valorisés sur 13 bornes. Et installation de 15 nouvelles bornes en fin d'année.



<p>Atteindre une proportion <15% de déchets alimentaires dans les OMR en 6 ans.</p>	<p>2017 : 33,4 % 2024 : en attente du prochain MODECOM (Mode de caractérisation des ordures ménagères) prévu au mois de JUIN 2024 .</p>
<p>Sensibiliser et inciter à la collecte des biodéchets (15 producteurs).</p>	<p>10 diagnostics déchets en entreprises réalisés. Rencontre inter collectivités AURA sur le tri à la source des biodéchets. Rencontre sur la gestion des biodéchets des professionnels.</p>

Action 5.3 : Développer le compostage de proximité auprès des habitants des logements collectifs et dans les établissements scolaires

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
Mise à disposition de 5 composteurs collectifs par an dans les habitations de logements collectifs et écoles.	<ul style="list-style-type: none"> • 2019 : 2 composteurs collectifs installés • 2020 : 2 composteurs collectifs installés • 2021 : 1 composteur collectif installé • 2022 : 3 composteurs collectifs installés • 2023 : 1 composteur collectif installé (3 sites de compostage communaux installés)
Mise à disposition de 400 composteurs individuels par an	<ul style="list-style-type: none"> • 2019 : 684 composteurs individuels distribués • 2020 : 550 composteurs individuels distribués • 2021 : 859 composteurs individuels distribués • 2022 : 304 composteurs individuels distribués • 2023 : 994 composteurs individuels distribués

Contexte 2023 : La réglementation sur le tri des biodéchets entrant en vigueur pour tous au 1^{er} janvier 2024, l'affluence pour l'installation de composteur individuel a fortement augmentée et ce, surtout en fin d'année 2023. Quelques pénuries de composteurs suite à la forte effluence, et l'obligation de réapprovisionnement avec d'autres types de composteurs (composteurs du Jura remplaçant les Quadria).

Localisation des composteurs collectifs installés entre 2019 et 2022 :

- Chaponost : Résidence Aquaverde
- Taluyers : Parc Pie X (retiré en 2020)
- Orléanas : Résidence Les Néréides
- Brignais : Pépinière d'entreprises, rue des jardins
- Composteur des pompiers de Vourles
- Saint-Symphorien : En face de la résidence le clos Hyvert (jardin partagé)
- Communay : collège Hector Berlioz
- Brignais : Résidence les Arcades

AXE 6 : Augmenter la durée de vie des produits

Action 6.1 : Favoriser le réemploi et la réutilisation au sein de nos déchèteries

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
<p>Créer un petit espace ressourcerie sur les déchèteries du SITOM Sud Rhône.</p> <p>Objectif validé, nouvel objectif pour les autres années : être à jour sur les nouvelles filières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conteneur maritime ou zone dédiée pour que les usagers puissent déposer des objets spécifiques chaque mois sur 5 déchetteries (cf action 2.2). • Homogénéisation de filières de tri sur les déchèteries du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Ajout des plastiques rigides sur les déchetteries de Sérézin, Saint Didier sous Riverie, Saint Laurent d'Agny et Mornant - Ajout du polystyrène sur les déchetteries de la COPAMO.
<p>Organiser la collecte de 5 types d'objets pour réemploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Janvier à Mars → Petits objets (Foyer Notre Dame des Sans Abris) • Avril à juin → Vélos (La Clavette) • Juin, Juillet → Collecte de fournitures scolaires (Emmaus) • Octobre à décembre → Vélos (La Clavette) • Dons de palettes (les Rouilleurs) <p><u>Bilan collecte</u> : 2.7 tonnes de vélos / 397.8 tonnes de textiles / 340kg de petits objets divers et de livres / 401 jouets (soit 403 kg) / 482 palettes (soit 7.1 tonnes)</p>

<p>Réduire de 5% par an la masse de déchets (encombrants, D3E) dans les déchèteries.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • D3E : 8 kg/hab en 2019 • D3E : 8.1 kg/hab en 2021 • D3E : 6.8 kg/hab en 2022 • D3E : 3.4 kg/hab en 2023 <p><u>Réduction de 50%</u> des D3E entre 2022 et 2023 soit 57% de réduction depuis 2019.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Encombrants : 33 kg/hab en 2019 • Encombrants : 31.4 kg/hab en 2021 • Encombrants : 25.2 kg/hab en 2022 • Encombrants : 23.8 kg/hab en 2023 <p><u>Diminution de 5%</u> des Encombrants entre 2022 et 2023 soit 27% depuis 2019.</p>
--	--

AXE 7 : Renforcer des actions emblématiques afin d'avoir une consommation responsable

Action 7.1 : Encourager l'utilisation d'objets réutilisables

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
500 gobelets réutilisables prêtés par le SITOM Sud Rhône par an lors de divers événements	<ul style="list-style-type: none"> • 240 gobelets prêtés en 2020 • 500 gobelets prêtés en 2021 • 3 145 gobelets prêtés en 2022 • 500 gobelets prêtés en 2023
Réduire de 0,5% par an les déchets de la collecte sélective	<ul style="list-style-type: none"> • 52 kg/hab en 2019 • 50.9 kg/hab en 2021 • 48.4 kg/hab en 2022 • 46.8 kg/hab en 2023 <p>Réduction de 3 % entre 2022 et 2023 de la quantité de déchets de la collecte sélective soit une réduction de 10% depuis 2019.</p>
Sensibiliser les usagers par du porte-à-porte	<ul style="list-style-type: none"> • 2022 : Enquête de satisfaction sur le geste de tri et la réduction des déchets (présence sur les marchés, déchetteries) • 2023 : sensibilisation sur les marchés, les réseaux sociaux...

Plusieurs facteurs sont à prendre en compte dans cette réduction de la collecte sélective : des actions de sensibilisation ont permis cette diminution mais le contexte économique plus compliqué ainsi que l'amélioration du contexte sanitaire ont également eu un rôle important.

Action 7.2 : Diffuser des outils de bonnes pratiques en matière de consommation responsable

Objectifs chiffrés de l'année et résultats

Objectifs 2023	Résultats 2023
Sensibiliser 10 entreprises par an.	Diagnostiques déchets réalisés et sensibilisations faites en même temps. Pour améliorer cette action, <u>le contact des plus gros producteurs</u> pour les démarcher en 2024 est prévue.
Prêt de l'exposition « réduction des déchets » lors de 3 événements minimum par an.	<ul style="list-style-type: none"> • 2 prêts en 2019 • 0 prêt en 2020 • 3 prêts en 2021 • 4 prêts en 2022 • 3 prêts en 2023

Communication portée par le SITOM sur la gestion des déchets et des bonnes pratiques durant la période des fêtes de fin d'année (publication d'un calendrier de l'avent sur le Facebook du SITOM).

 SITOM Sud Rhône
12 décembre 2023 · 🌐

Le saviez-vous ?

Une surproduction de déchets est observée pendant les périodes de fêtes de fin d'année :
+12 % d'ordures ménagères (gaspillage alimentaire, papiers et emballages non triés),
+15 % d'emballages et +20 % de bouteilles et de flacons en verre.

Pour vous aider à mieux trier, retrouvez les consignes de tri ci-dessous:

Les déchets d'emballages :

Dans le bac ou le silo jaune : les plastiques, les cartonnettes, les cartons (maximum la taille d'une boîte à chaussures) et les boîtes de conserve.

Dans le silo vert : les bouteilles, les bocaux, les pots en verre (type pot de yaourt)

Les déchets non-recyclables :

Dans le bac ou le silo noir : les couches, la vaisselle (les assiettes, les verres, restes de repas. Attention, en 2024, le tri à la source des biodéchets sera obligatoire, ils ne pourront plus être déposés dans le bac ou silo noir. Les déchets compostables sont à déposer dans votre composteur individuel ou collectif.

En déchetteries : les gravats, les cartons, les palettes, le bois, les déchets électriques et électroniques, etc. Retrouvez la liste complète sur le lien suivant : <https://www.sitom-sud-rhone.com/je-trie/en-decheterie/>

